

***PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 03 JUILLET 2025***

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président
- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres titulaires excusés :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable Administrative et financière Aéroport Brive Vallée de la Dordogne

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 09h00 et présente l'ordre du jour.

En préambule, il convient de rappeler que le Conseil d'Administration se réunit le 03 juillet suite à une 2^e convocation conformément à l'article 6.1 des statuts de la Régie personnalisée, le conseil d'administration n'ayant pu tenir sa séance initialement prévue le 26 juin en l'absence de quorum.

Monsieur Jean-Jacques DELPECH est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 01 avril 2025

Page 1 sur 2

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 1^{er} avril est approuvé à l'unanimité.

2025-09 _ Ouverture d'une ligne de trésorerie

L'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire. A minima, celle-ci pourrait être de 1 M€ pour couvrir les coûts sans aléas. Une ligne à 1,5M€ donnerait plus d'aisance pour le fonctionnement.

Au jour du CA, nous n'avions reçu que des propositions à 1 M€ qui devaient être affinées et nous étions en attente des propositions à 1,5 M€.

Une réponse du Crédit Agricole pour une proposition à 1,5M € a été reçue le 07 juillet et a été validée dans les conditions ci-après :

- Plafond : 1,5 million d'€ maximum
- Durée : 1 an
- Taux facturé : STR quotidien (si le taux de référence est négatif, la valeur retenue sera de 0) + marge (0,45%)
- Base de calcul des intérêts : 365 jours
- Commission d'engagement : 0,15% soit 2250 €
- Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation, à terme échu
- Montant minimum d'un tirage : 0 €
- Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Sur le principe les membres du conseil d'administration proposent l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 1 M€ minimum au plus offrant parmi les organismes bancaires.

Adopté.

2025-10 _ Abandon ponctuel de recettes sur le parking

Il est précisé que sur présentation de justificatifs et de la bonne foi des usagers, le remboursement de la différence entre la valeur du ticket perdu et la somme réelle que l'usager aurait dû acquitter est possible.

Les membres du conseil d'administration s'interrogent sur le fait de pouvoir déléguer au directeur cette décision afin de ne pas retarder les demandes de remboursement en l'attente de l'organisation de prochaines séances.

Un rendu acte serait fait lors du conseil d'administration suivant.

Il est demandé de se renseigner sur la faisabilité d'une telle délégation.

Adopté à l'unanimité.

Questions/Informations diverses

Le président fait un point d'avancement des projets du Syndicat sur :

- les bâtiments de maintenance et démantèlement avions de la zone d'activité avec à la clé, la création de plus de 70 emplois.

Le dépôt du permis doit être réalisé en août 25 pour une livraison en décembre 2026

- le photovoltaïque, avec une date de dépôt fixée au 11/07 et les auditions fixées au 17/07.

La Régie en lien avec BP a installé une borne de recharge pour les avions électriques pour une mise en service prochainement. Encore peu développé en France, il est important de créer un réseau pour le maillage du territoire car une entreprise est déjà homologuée (Pipistrel) et d'autres sont en cours d'homologation pour l'aviation générale. Une communication sera faite.

L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
Votes :	
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,

Enregistrée en Sous-Préfecture le ...02.10.2025.....

Publiée et notifiée le ...02.10.2025.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.